

Contrat 304.011

Voyagez en toute tranquillité, pensez à souscrire l'assurance Optimum !

Grâce à l'assurance Optimum, vous bénéficiez de l'ensemble des garanties suivantes :

Avant le départ

Vous êtes contraint d'annuler votre séjour?

Parce qu'annuler un voyage quelques jours avant le départ peut coûter très cher Mondial Assistance vous **rembourse, sur justificatifs, le montant non remboursable de votre séjour** (dans la limite de 6 500 € par personne et 32 000 € par événement) suite à la survenance d'un grand nombre d'événements de la vie personnelle et professionnelle :

- Maladie grave, accident, décès
- Dommages graves à la résidence principale ou secondaire
- Dommages graves au véhicule
- Accident ou panne du moyen de transport
- Convocation au tribunal
- Convocation pour adoption
- Refus de visa
- Licenciement économique
- Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré
- Convocation à un examen de rattrapage
- Mutation professionnelle
- Modification des dates de congés par l'employeur
- Vol des papiers d'identité
- Manque ou excès d'enneigement
- Un autre événement aléatoire empêchant le départ ou l'exercice des activités prévues

Pendant le voyage

Vos bagages sont perdus ou endommagés ?

Pour que vous ne vous retrouviez pas sans rien en cas de **perte ou de dommages de vos bagages ou de votre matériel de sport ou de loisirs**, ils **sont assurés** jusqu'à 1 500 €.

Si vous avez **un retard dans la livraison de vos bagages**, Mondial Assistance vous rembourse **l'achat de biens de 1ère nécessité dans la limite de 150 €** par personne assurée.

Contrat 304.011

✚ Vous avez un problème de santé ?

Vous bénéficiez d'une **Assistance Rapatriement pendant toute la durée de votre séjour.**

Si vous êtes hospitalisé sur place, nous pouvons **prendre en charge la venue d'un proche à votre chevet.**

Si votre état de santé ne vous permet plus de conduire, **nous mettons à votre disposition un chauffeur pour ramener votre véhicule à votre domicile.**

✚ Vous devez interrompre votre séjour ?

Pour qu'un **séjour interrompu ne soit pas un séjour perdu**, Mondial Assistance vous **rembourse le nombre de jours non utilisés** en cas de rapatriement ou de dommages graves au domicile notamment.

✚ Votre véhicule tombe en panne ?

En cas de **panne, incendie ou accident**, Mondial Assistance organise et prend en charge les frais de **dépannage, remorquage, levage, grutage dans la limite de 150€** par sinistre. Nos services vous conseillent également pour la rédaction d'un constat.

Après le voyage

Suite à un rapatriement, Mondial Assistance **met à votre disposition son important réseau de prestataires afin de vous simplifier le retour au domicile.** Les services suivants peuvent vous être proposés (mise en relation) :

- Garde malade, garde d'enfant
- Livraison de médicament, de repas et courses ménagères
- Aide ménagère
- Soutien pédagogique
- Garde d'animaux domestiques

Pour toute information sur le contrat vous pouvez contacter le service conseil client au 01.42.99.02.44

Ce document est une présentation de l'assurance Optimum et n'a pas de valeur contractuelle. Pour connaître les modalités d'application, veuillez vous reporter aux conditions générales de l'assurance sur ce lien :

http://www.gites-de-france-47.com/notice_assurance_client.pdf

(vous pouvez aussi le copier-coller dans votre navigateur).